



**Annule et remplace
Jurisprudence du 26 Janvier 2010**

Monsieur le Président du GIS
F.F.M.I
92038 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 72

Paris, le 1^{er} Février 2010

N/Réf. : PEJ.APT/01.10/Ju.013

Objet :

- Poste à préaction de type C
- Têtes CMSA K : 19,6
- Précisions apportées au tableau 13.3.2
- ESFR et stockage de type ST1

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous confirmer la décision du CNPP, après concertation avec les différents intervenants, concernant les points suivants :

Sauf spécification contraire ces décisions sont applicables immédiatement.

1. Poste à préaction de type C

Décision applicable pour les dates de remises d'offres postérieures au 28 Février 2010.

Ce point est relatif à la conception du réseau.

Les prescriptions définies par le § 7.2, concernant les installations de type sous air ou alternatif, sont applicables aux installations à préaction de type C, notamment en ce qui concerne la surface impliquée.



2. Têtes CMSA K 19,6

Les sprinkleurs de type CMSA de coefficient K : 19,6 peuvent être mis en œuvre pour les installations répondant aux exigences du présent chapitre avec les exigences complémentaires suivantes :

- Sprinkleurs uniquement en position pendante ;
- Têtes tarées à 71 °C voire 96 °C si les conditions ambiantes de température requièrent un tarage plus élevé ;
- Système sous eau uniquement ;
- La pente de la toiture doit être limitée à 17 %. Les mesures compensatoires du chapitre 16.1.3.1 ne sont pas applicables ;
- La distance entre deux sprinkleurs ne doit pas excéder 3,70 m ;
- Caisses ouvertes sur le dessus interdites ;
- Marchandises classées de HHS1 à HHS3 contenant 15% ou plus de plastique non alvéolaire ou contenant 0 à 15 % de plastique alvéolaire en volume ;
- Les marchandises plastiques doivent être encartonnées.

Type de risque et mode de stockage	Nombre de sprinkleurs en fonctionnement			Hauteur maxi de stockage m	Hauteur maxi du bâtiment m	Observation
	Pression en bar					
	1,1	1,7	2,1			
HHS3 ST1	15	15	15	7,60	9,10	Ilots de 150m ²
	NA	15	15	9,10	10,70	
	NA	NA	15	10,70	12,20	
HHS3 ST2/ST3/ST4/ST5/ST8	15	15	15	7,60	9,10	ST4/ST5/ST8 avec platelage ajouré à 70 % minimum
	NA	15	15	9,10	10,70	
	NA	NA	15	10,70	12,20	
Palettes bois au sol	15	15	15	6,10	9,10	Ilots de 150m ²
	NA	15	15	6,10	10,70	
	NA	NA	15	6,10	12,20	



3. Tableau T 13.3.2

Appellation		Ø extérieur	Usinage sans enlèvement de matière				Usinage avec enlèvement de matière			
			Tubes à extrémité lisse				Tubes filetables			
			NF EN 10 216-1	NF A 49-141	NF EN 10 255 - type L	NF EN 10 217-1	NF A 49-115	NF EN 10 255 - type M	NF EN 10 216 -1	NF EN 10 217 -1
DN 25	1"	33,7	2,9	NA	2,9	2,9	3,2	3,2	3,2	3,2
DN 32	1"1/4	42,4	2,9	NA	2,9	2,9	3,2	3,2	3,2	3,2
DN 40	1"1/2	48,3	2,9	NA	2,9	2,9	3,2	3,2	3,2	3,2
DN 50	2"	60,3	3,2	NA	3,2	3,2	3,6	3,6	3,6	3,6
DN 65	2"1/2	76,1	3,2	NA	3,2	3,2	3,6	3,6	3,6	3,6
DN 80	3"	88,9	3,2	3,2	3,2	3,2	4	4	4	4
DN 100	4"	114,3	3,6	3,6	3,6	3,6	4,5	4,5	4,5	4,5
DN 125*	5"	139,7	4	4	4	4	-	5	5	5
DN 150	6"	168,3	4,5	4,5	4,5	4,5	-	5	5	5
DN 200	8"	219,1	6,3	-	-	6,3	-	6,3	6,3	6,3
DN 250	10"	273	6,3	-	-	6,3	-	6,3	6,3	6,3
DN 300	12"	323,9	7,1	-	-	7,1	-	7,1	7,1	7,1
DN 350	14"	355,6	8	-	-	8	-	8	8	8
DN 400	16"	406,4	8,8	-	-	8,8	-	8,8	8,8	8,8
DN 450	18"	457	10	-	-	10	-	10	10	10
DN 500	20"	508	11	-	-	11	-	11	11	11

* correspond à la norme NF A 49141
 Il est possible d'utiliser d'autres référentiels normatifs sous réserve de respecter les exigences minimales requises par le tableau.
 NA : Non admis

Le tableau T 13.2.2.1 a été modifié pour les canalisations répondant à la norme NF A 49-141. En effet les épaisseurs données dans cette norme concernant les diamètres de DN 25 à DN 65 sont inférieures et ne peuvent donc pas être prises en compte.



4. Protection de type ESFR et stockage de type ST1

Nous vous informons que les stockages de type ST1, pour des marchandises classées HHS1, HHS2 et HHS3, peuvent être pratiqués en constituant des ilotages d'une superficie maximale de 500 m² avec allées de dégagement de 2,40 m en périphérie dans le cadre d'une protection de type ESFR.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pierre-Eric JOANNON
Chef du Service Contrôle Sprinkleurs

Laurent LEBORGNE
Directeur Technique

Copie : M. Le Président du CLOPSI
Installateurs Certifiés
Sociétés disposant d'une armoire de commande
Vérificateurs
Certification du CNPP
Direction Technique du CNPP.